

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue à l'école Arundel Elementary School, située au 5, rue School, ce 14<sup>e</sup> jour de décembre 2021 à 19 h 17.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Pascale Blais, la conseillère Tamara Rathwell et les conseillers suivants : Stéphane Carrière, Richard E Dubeau, Danny Paré, Simon Laforest et Dale Rathwell.

La directrice générale France Bellefleur ainsi que la secrétaire-trésorière adjointe Carole Brandt sont présentes.

### **Ordre du jour**

#### **1. Constatation du quorum et ouverture de la séance**

#### **2. Période de questions**

#### **3. Adoption de l'ordre du jour**

#### **4. Approbation du procès-verbal des séances précédentes**

4.1 Séance extraordinaire du 19 novembre 2021

4.2 Séance ordinaire du 23 novembre 2021

#### **5. Avis de motion et règlement**

5.1 Avis de motion – Règlement #265 révisant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 115

#### **6. Gestion financière et administrative**

6.1 Liste des comptes à payer au 30 novembre 2021

6.2 Transferts budgétaires

6.3 Dépôt – Registre des déclarations faites par un membre du conseil ou un employé en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale – Don, marque d'hospitalité et autres avantages

6.4 Dépôt – Rapport concernant l'application du règlement de gestion contractuelle

6.5 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

6.6 Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection

6.7 Dépôt – Rapport de conformité – Adoption du budget

6.8 Dépôt – Rapport de conformité – Adoption du plan triennal d'immobilisation

6.9 Acceptation de l'offre d'achat pour le lot 6 214 842 de 9442-2003 Québec inc

6.10 Changement du lieu des séances du 18 janvier 2022 et 15 février 2022

6.11 Suivi – Évaluation employé #68 (point ajouté)

## **7. Sécurité publique**

7.1 Autorisation de signature d'un contrat de prêt à usage comportant notamment une clause d'acquisition de biens meubles avec la Régie Incendie Nord Ouest Laurentides et de consentement de partage de certains biens meubles appartenant à la Régie incendie Nord Ouest Laurentides

## **8. Travaux publics**

8.1 Achat de chlorure de calcium 35 % – Multi Routes inc. – Année 2022

8.2 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) 2021

8.3 Autorisation de signature – Convention financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement - Travaux chemin White 2021 - Dossier RUN82979

8.4 Autorisation de signature – Convention financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement - Travaux chemin de la Montagne 2021 - Dossier LHF77869

8.5 Autorisation de réparation – Pépîne

## **9. Loisirs et culture**

9.1 Autorisation de circulation – Défi Gatineau Mont-Tremblant 2022

9.2 Création du comité Famille et Aînés

9.3 Demande de subvention - Programme nouveaux horizons pour les aînés

## **10. Communication de la mairesse au public**

## **11. Communication de la conseillère et des conseillers au public**

## **12. Levée de la séance**

### **1. Constatation du quorum et ouverture de la séance**

### **2. Période de questions**

2021-0196

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Laforest

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point suivant :

6.11 Suivi – Évaluation employé #68.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4. Approbation du procès-verbal des séances précédentes**

2021-0197

#### 4.1 Séance extraordinaire du 19 novembre 2021

**PRENANT ACTE** qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 novembre 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2021-0198

#### 4.2 Séance extraordinaire du 23 novembre 2021

**PRENANT ACTE** qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 23 novembre 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5. Avis de motion et règlement

#### 5.1 Avis de motion – Règlement #265 révisant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 115

**CONFORMÉMENT** à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, la mairesse Pascale Blais donne un avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil municipal, un règlement révisant le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 115, sera présenté pour adoption ;

**CONFORMÉMENT** à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, la mairesse Pascale Blais précise que l'objet du règlement consiste à réviser le Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme numéro 115, incluant ses amendements, afin :

- d'effectuer sa mise à jour suivant la sanction du projet de loi 67 par le Gouvernement du Québec en date du 25 mars 2021 et des modifications à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ C. A-19.1 qui s'ensuivent depuis cette date, en matière de dérogations mineures, lesquelles établissent notamment de nouveaux critères d'admissibilité, d'évaluation et de procédure de traitement des demandes de dérogations mineures, relatives à

un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général ;

- de préciser sa portée ainsi que les détails et la procédure de la demande, pour une meilleure clarté réglementaire.

Le conseiller Simon Laforest quitte la séance. Le conseiller Simon Laforest réintègre la séance.

## 6. Gestion financière et administrative

2021-0199

### 6.1 Liste des comptes à payer au 30 novembre 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que présentée ci-dessous, à savoir :

4411994 Canada inc (remb taxes)	65.84 \$
Barbe, Louise (remb taxes)	227.56 \$
Black, James Stephen (remb taxes)	412.70 \$
Brosseau, Jean (remb taxes)	446.51 \$
Flanagan, John Peter (remb taxes)	542.63 \$
ADMQ (webinaire)	143.72 \$
Bell Canada (fax)	95.07 \$
Bois ronds (sable hiver)	8 561.05 \$
Carquest*(pièces)	216.15 \$
Chalifoux électrique inc.*(hdv chauffage)	143.42 \$
Consumer reports* (abonnement – biblio)	68.00 \$
Dicom* (transport)	25.12 \$
Distribution VG*(eau)	27.75 \$
Dubé Guyot* (honoraires professionnels)	335.16 \$
Énergie Sonic* (essence et diesel)	4 869.36 \$
Fournitures de bureau Denis* (fournitures bureau)	86.18 \$
Gabriel Dagenais consultant (politique familiale)	7 199.74 \$
Gilbert P. Miller & fils*(location machinerie)	2 874.37 \$
Hydro-Québec (électricité)	170.50 \$
Gestion J.B. Dixon*(vêtement voirie)	515.59 \$
Jones, Fran (salaire biblio)	375.00 \$
Juteau Ruel (copies photocopieurs)	127.77 \$
Labelle, Isabelle*(consultante)	1 029.00 \$
La Capitale (assurances groupe)	3 773.12 \$
Les Machineries Forget* (pièces)	1 983.32 \$
Marc Marier (frais gardiennage chien)	150.00 \$
Matériaux R McLaughlin* (matériaux)	155.01 \$
MRC des Laurentides(constat, 911)	226.74 \$
Outils Tremblant*(location équipement)	581.64 \$
Pièces d'auto P & B Gareau* (pièces)	657.23 \$
Premier Tech Aqua* (entretien fosse septique)	240.98 \$
Sécur C.J.* (inspection annuel extincteurs)	282.00 \$
Services d'entretien St-Jovite*(entretien 10 roues)	1 082.44 \$
Services d'entretien ménager M.C. (entretien hdv)	908.30 \$
Shaw direct (musique pavillon)	39.30 \$
Visa Desjardins*(zoom, élection)	722.27 \$
Salaires et contributions d'employeur	58 512.78 \$
Frais de banque	143.54 \$

Liste de chèques émis :

Arundel elementary School 200.00 \$

\* Rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir

Que le conseil municipal accuse réception du rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir pour la période du mois de novembre 2021, transmis en date du 14 décembre 2021.

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton d'Arundel a les crédits budgétaires pour les dépenses décrites ci-dessus.

\_\_\_\_\_  
France Bellefleur, CPA, CA  
Directrice générale

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2021-0200

### **6.2 Transferts budgétaires**

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications au budget actuel, et ce, dans le but de favoriser un meilleur suivi des dépenses et de réallouer certains budgets ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Carrière

Et résolu que le conseil autorise les transferts budgétaires suivants :

De (crédit) (-) :

02-130-00-141 Salaires réguliers- adm	2 552
02-230-10-643 Petits outils	60
02-320-00-141 Salaires – voirie	3 750

À (débit) (+) :

02-130-00-454 Formation	23
02-130-00-522 Entretien et réparation – bâtiment	2 000
02-140-00-670 Fournitures – greffe	529
02-230-10-649 Autres – sécurité publique	60
02-320-00-522 Entretien et réparation – bâtiment	250
02-320-00-650 Vêtements	500
02-320-50-525 Entretien – 10 roues	3 000

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6.3 Dépôt – Registre des déclarations faites par un membre du conseil ou un employé en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale – Don, marque d'hospitalité et autres avantages**

**CONFORMÉMENT** à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et aux codes d'éthiques et de déontologie en vigueur, la directrice générale déclare qu'il n'y a eu aucune déclaration

au registre des déclarations faites par un membre du conseil ou un employé municipal.

#### **6.4 Dépôts – Rapport concernant l’application du règlement de gestion contractuelle**

**CONFORMÉMENT** à l’article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale procède au dépôt du rapport concernant l’application du règlement de gestion contractuelle.

#### **6.5 Dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires**

**CONFORMÉMENT** à l’article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la directrice générale procède au dépôt des déclarations d’intérêts pécuniaires reçues des membres du conseil suivants :

Pascale Blais, mairesse  
Richard E Dubeau, conseiller, siège 2  
Danny Paré, conseiller, siège 3  
Tamara Rathwell, conseillère, siège 4  
Simon Laforest, conseiller, siège 5  
Dale Rathwell, conseiller, siège 6

2021-0201

#### **6.6 Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d’une élection**

**CONSIDÉRANT** que le projet de loi 49, *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et diverses dispositions législatives* a été adopté le 4 novembre 2021 et sanctionné le lendemain ;

**CONSIDÉRANT** qu’un nouveau chapitre à la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* prévoit l’obligation pour toute municipalité de constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d’une élection ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil doit, après consultation avec le président d’élection, affecter annuellement au fonds, les sommes nécessaires afin qu’il soit suffisant l’année où doit être tenue l’élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Laforest

Et résolu de constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d’une élection le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et qu’un montant de 10 000 \$ soit affecté à ce nouveau fonds à même du surplus accumulé.

#### **ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

#### **6.7 Dépôt – Audit de conformité - Rapport d’audit portant sur l’adoption du budget**

**CONFORMÉMENT** aux directives de la Commission municipale du Québec, la directrice générale procède au dépôt du rapport d'audit portant sur l'adoption du budget suite à l'audit de conformité

**6.8 Dépôt – Audit de conformité - Rapport d'audit portant sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations**

**CONFORMÉMENT** aux directives de la Commission municipale du Québec, la directrice générale procède au dépôt du rapport d'audit portant sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations.

2021-0202

**6.9 Acceptation de l'offre d'achat pour le lot 6 214 842 de 9442-2003 Québec inc**

**CONSIDÉRANT** l'offre d'achat reçue en date du 29 novembre 2021 pour le lot 6 214 842 de 9442-2003 Québec inc au montant de 8 900 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Tamara Rathwell

Et résolu que le conseil accepte l'offre d'achat reçue en date du 29 novembre 2021 pour le lot 6 214 842 de 9442-2003 Québec inc au montant de 8 900 \$ et autorise la mairesse Pascale Blais ainsi que la directrice générale, France Bellefleur, à signer tous les documents légaux nécessaires pour effectuer la transaction de vente de ce lot.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2021-0203

**6.10 Changement du lieu des séances du 18 janvier 2022 et 15 février 2022**

**CONSIDÉRANT** que les municipalités en zones jaunes ou vertes doivent permettre la présence du public lors des séances du conseil si le respect des mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020 dont celle du maintien de la distanciation réglementaire entre les personnes présentes est possible ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public dans la salle municipale située à l'hôtel de ville en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020 ;

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil à tenir une séance du conseil en présence du public ;

**CONSIDÉRANT** que les règles sanitaires sont sujettes à changement en cette période de pandémie ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Et résolu :

**QUE** les séances ordinaires du 18 janvier 2022 et du 15 février 2022 auront lieu à l'école Arundel Elementary School, située au 5, rue School, dans le respect des règles sanitaires en vigueur au moment de la séance ;

**QUE** si les règles sanitaires en vigueur ne permettent pas la tenue des séances à l'école ou que la salle de l'école n'est pas disponible, que les séances ordinaires du conseil du 18 janvier 2022 et du 15 février 2022 se tiennent à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux y participent par téléconférence avec un enregistrement et une publication sous forme audio sur le site web de la municipalité.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-0204**

#### **6.11 Suivi – Évaluation employé #68**

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Paré

Et résolu :

**QUE** l'employé #68 soit relevé de ses fonctions et que la Municipalité met fin à son emploi à ce jour ;

**QUE** la directrice générale soit et est autorisé à procéder au suivi de cette terminaison d'emploi.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **7. Sécurité publique**

**2021-0205**

##### **7.1 Autorisation de signature d'un contrat de prêt à usage comportant notamment une clause d'acquisition de biens meubles avec la Régie Incendie Nord Ouest Laurentides et de consentement de partage de certains biens meubles appartenant à la Régie incendie Nord Ouest Laurentides**

**CONSIDÉRANT** que la création de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides (ci-après « Régie »), composé des municipalités du canton d'Amherst, du canton d'Arundel, d'Huberdeau, de La Conception, de Lac-Supérieur, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin–Lac-Carré, et ce, suite à la signature de l'Entente relative à sa protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale entre les municipalités d'Amherst, d'Arundel, d'Huberdeau, de Lac-Supérieur, de La Conception, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin–Lac-Carré intervenue en mars 2016 (ci-après « l'Entente de 2016 ») ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de protection contre les incendies ;

**CONSIDÉRANT** que tel que stipulé à l'article 15 de l'Entente de 2016, la Municipalité de Saint-Faustin–Lac-Carré a envoyé un avis aux Municipalités parties à l'Entente, douze (12) mois avant le 31 décembre 2021, de son intention de ne pas renouveler l'Entente de 2016 ;

**CONSIDÉRANT** que chaque municipalité partie à l'Entente de 2016 a signifié par résolution son intention de mettre fin à l'entente de 2016

avant son échéance et qu'une entente est intervenue à ce sujet entre les municipalités parties à l'Entente de 2016 ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Mont-Tremblant a transmis des offres de service pour desservir les municipalités parties à l'Entente de 2016 en service incendie ;

**CONSIDÉRANT** que lesdites offres de service stipulent que les municipalités doivent fournir à la Ville de Mont-Tremblant, à titre gratuit, les biens tels que détaillés à l'« Annexe B » du contrat de prêt à usage soumis au conseil municipal, mais que lesdits biens continuent d'appartenir à la Régie jusqu'à sa dissolution et la finalisation du partage des actifs et du passif de la Régie ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt de la sécurité publique pour l'ensemble des municipalités parties à l'Entente de 2016 que la Ville de Mont-Tremblant puisse desservir lesdites municipalités dès la fin de l'Entente de 2016 ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité désire pouvoir utiliser certains biens de la Régie à la fin de l'Entente de 2016, et ce, jusqu'à la publication à la *Gazette officielle du Québec* de l'avis de dissolution de la Régie par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**CONSIDÉRANT** que la Régie autorise la Ville de Mont-Tremblant à utiliser les biens prêtés pour la mise en œuvre de l'Entente intermunicipale relative à la fourniture de services de sécurité incendie entre la Ville de Mont-Tremblant et la Municipalité d'Arundel, jointe en annexe au projet de contrat de prêt à usage ;

**CONSIDÉRANT** qu'à la fin du contrat de prêt à usage, la municipalité et la Régie prévoient immédiatement que les biens prêtés seront donnés à la municipalité, et ce, sans affecter le partage de la valeur de ces biens, ni le partage des autres actifs ainsi que le passif de la Régie en application de l'article 14 de l'Entente de 2016 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a aussi lieu pour la municipalité d'intervenir dans chaque contrat de prêt à usage à intervenir entre la Régie et les autres municipalités parties à l'Entente de 2016 ;

**CONSIDÉRANT** que la conclusion du contrat de prêt à usage, à titre gratuit, par lequel la Régie remet les biens prêtés à la municipalité, pour qu'elle en use, à la charge de lui rendre après un certain temps, est réalisée conformément aux articles 2313 et suivants du *Code civil du Québec* ;

**CONSIDÉRANT** la Régie est propriétaire des biens prêtés énumérés à l'Annexe B du contrat de prêt à usage et qu'elle possède la compétence de contracter un tel contrat ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Carrière

Et résolu :

**QUE** le conseil autorise la conclusion du contrat de prêt à usage comportant notamment une clause d'acquisition à titre gratuit de certains biens de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides et autorise la mairesse, Pascale Blais, ainsi que la directrice générale, France Bellefleur à signer ledit contrat pour la municipalité ;

**QUE** le conseil consent et autorise le partage de certains biens meubles de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides conformément aux contrats de prêt à usage, à titre gratuit, de certains biens de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides à intervenir avec les autres municipalités parties à l'Entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale entre les municipalités d'Amherst, d'Arundel, de Huberdeau, de Lac-Supérieur, de La Conception, de La Minerve, de Montcalm et de Saint-Faustin–Lac-Carré intervenue en mars 2016 et autorise la mairesse Pascale Blais ainsi que la directrice générale France Bellefleur, à signer lesdits contrats pour la municipalité, à titre d'intervenante.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8. Travaux publics**

2021-0206

#### **8.1 Achat de chlorure de calcium 35 % – Multi Routes inc. – Année 2022**

**CONSIDÉRANT** la municipalité doit renouveler son contrat d'achat et d'épandage de chlorure de calcium 35 % à raison de 44 000 litres, avec une option d'ajouter des épandages supplémentaires pour l'année 2022 ;

**CONSIDÉRANT** l'offre reçue de la firme Multi Route inc. de fournir le chlorure de calcium 35 % liquide au prix de 0.308 \$/litre, incluant le transport et l'épandage ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard E Dubeau

Et résolu :

**QUE** le conseil accorde un contrat à prix unitaire à Multi Routes inc. pour l'achat et l'épandage d'un volume estimé à 44 000 litres de chlorure de calcium 35 % au montant de 0.308 \$/litre plus les taxes applicables pour un montant total estimé de 15 581.41 \$, taxes incluses ;

**QUE** tout épandage supplémentaire soit octroyé au même montant, soit 0.308 \$/litre plus les taxes applicables, si requis.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2021-0207

#### **8.2 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) 2021**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Arundel a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

**CONSIDÉRANT** que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

**CONSIDÉRANT** que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

**CONSIDÉRANT** que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**CONSIDÉRANT** que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

**CONSIDÉRANT** que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

**CONSIDÉRANT** que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Paré

Et résolu que le conseil de la Municipalité d'Arundel approuve les dépenses d'un montant de 19 993.39 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2021-0208

#### **8.3 Autorisation de signature – Convention financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement - Travaux chemin White 2021 - Dossier RUN82979**

**CONSIDÉRANT** que la demande d'aide financière présentée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement - Travaux chemin White 2021 – Dossier RUN82979 a été acceptée par le Ministère des Transports ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Tamara Rathwell

Et résolu que le conseil autorise la mairesse ainsi que la directrice générale à signer la convention financière du programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement – Travaux chemin White 2021 – Dossier RUN82979.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2021-0209

**8.4 Autorisation de signature – Convention financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement - Travaux chemin de la Montagne 2021 - Dossier LHF77869**

**CONSIDÉRANT** que la demande d'aide financière présentée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement - Travaux chemin de la Montagne 2021 – Dossier LHF7839 a été acceptée par le Ministère des Transports ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Laforest

Et résolu que le conseil autorise la mairesse ainsi que la directrice générale à signer la convention financière du programme d'aide à la voirie locale – Volet Redressement – Travaux chemin de la Montagne 2021 – Dossier LHF7839.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2021-0210

**8.5 Autorisation de réparation – Pépîne**

**CONSIDÉRANT** que la pépîne doit être réparée ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Danny Paré

Et résolu que le conseil autorise la réparation de la pépîne pour un montant maximal de 25 000 \$ taxes incluses auprès de Toromont et que le montant de cette dépense soit pris à même le surplus accumulé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. Loisirs et culture**

2021-0211

**9.1 Autorisation de circulation – Défi Gatineau Mont-Tremblant 2022**

**CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation de circulation reçue par les organisateurs du Défi Gatineau Mont-Tremblant 2022 pour une activité cycliste les 4 et 5 juin 2022 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Et résolu que le conseil municipal autorise, conditionnellement aux autorisations requises par la Sûreté du Québec et du ministère des Transports, la circulation des cyclistes participant à l'événement Défi

Gatineau Mont-Tremblant 2022 sur les routes de la municipalité les 4 et 5 juin 2022.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2021-0212

### **9.2 Création du comité Famille et Aînés**

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil de favoriser le bien-être des familles et des aînés de la municipalité, de façon adaptée, intégrée, intergénérationnelle et complémentaire, pour une communauté dynamisée, vitalisée et en meilleure santé ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de créer un comité Famille et Aînés dont l'objectif serait de connaître les besoins et les attentes spécifiques et évolutives des familles ainsi que des aînés du territoire d'Arundel, pour éclairer et orienter le conseil dans ses décisions courantes (affectation des dépenses, demande de subventions, etc.) et plus générales (budget et grandes orientations), au cours des années 2022 à 2024 ;

**CONSIDÉRANT** que ce comité veillera à l'obtention d'informations représentatives et diverses, par la rencontre, la consultation, l'étude et l'analyse des données et informations, afin de cerner les besoins et attentes de ces groupes de populations, ainsi que la recherche de projets de demandes subventions, évaluer et proposer la mise sur pied de projets adaptés et autres démarches pertinentes et utiles, et ce, en fonction des moyens et des grandes orientations du conseil, pour ensuite en faire rapport et recommandation au conseil.

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Tamara Rathwell

Et résolu :

**DE NOMMER** un comité Famille et Aînés afin de connaître les besoins et les attentes spécifiques et évolutives des familles ainsi que des aînés du territoire d'Arundel, pour éclairer et orienter le conseil dans ses décisions courantes et plus générales au cours des années 2022 à 2024, composé de la conseillère Tamara Rathwell, des conseillers Danny Paré et Richard E Dubeau ainsi que de la mairesse Pascale Blais.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2021-0213

### **9.3 Demande de subvention - Programme nouveaux horizons pour les aînés**

**CONSIDÉRANT** que le taux particulièrement élevé de la population d'aînés (27.4 % en 2016 – recensement 2016) sur le territoire de la municipalité et des besoins spécifiques, notamment reliés à l'éloignement des grands centres d'approvisionnement alimentaires ainsi que parfois à la barrière linguistique ;

**CONSIDÉRANT** les difficultés alimentaires que peuvent rencontrer nos aînés dans l'approvisionnement et la préparation, lors de leur vie à domicile, la pandémie ayant fait ressortir cet enjeu et la vulnérabilité de nos aînés à cet égard ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est de la volonté du conseil de favoriser de saines habitudes de vie et le maintien à domicile de nos aînés, le plus longtemps possible au sein de notre communauté ;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait opportun de travailler en commun avec ces aînés afin de déterminer encore mieux leurs besoins, les services et des activités qui correspondraient le plus possible à leurs besoins, sur le plan alimentaire et bâtir avec eux des moyens afin de favoriser leur autonomie sur le plan individuel et communautaire ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Simon Laforest

Et résolu :

**QUE** le conseil soumette une demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, offert par Emploi et développement Canada, pour la réalisation de projets alimentaires ayant une influence positive sur la vie des aînés et dans leur collectivité, tels que la mise sur pied d'activités éducatives sur l'alimentation, de cuisines collectives (aînés) et la création d'un comité de bénévoles locaux pour la mise en place d'une banque alimentaire et une coordination avec les entreprises de restauration et d'alimentation afin qu'elles desservent la population locale ;

**QUE** monsieur Daniel Forest, technicien en loisirs de la municipalité d'Arundel, soit autorisé à soumettre la demande et remplir les documents nécessaires à cet effet, avant la date butoir du 21 décembre 2021, et les communications subséquentes, ainsi que la directrice générale ainsi que la mairesse Pascale Blais si requis.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-0214**

**Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell et résolu que la séance soit levée à 20 : 50 heures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Pascale Blais, LL.B., B.A.  
Mairesse

---

France Bellefleur, CPA, CA  
Directrice générale